



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 26 mai 2020****Délibération n° 2020-01****ELECTION DU MAIRE****Nombre de membres**

En exercice :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Votants :	15

Date de convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 19 mai 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le vingt six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRÉSENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne MILLO

En application de l'article L2122-8 du CGCT, Monsieur ROBAUT Charles, le doyen d'âge du nouveau Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Après s'être assuré que le quorum est atteint, il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants :	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombres de suffrages blancs :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Monsieur Jean-Marc RANCUREL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20200526-2020\_02-DE  
Reçu le 27/05/2020

FEUILLET N° 2020/02

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

**Séance du 26 mai 2020**

**Délibération n° 2020-02**

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Votants : 15

Date de convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 19 mai 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le vingt six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne MILLO

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a fixé à quatre le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 26 mai 2020****Délibération n° 2020-03****ELECTION DES ADJOINTS****Nombre de membres**

En exercice :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Votants :	15

Date de convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 19 mai 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le vingt six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne MILLO

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chacune liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenue la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants :	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages blancs :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8

La liste conduite par Monsieur ANELLI Guy a obtenu la majorité absolue.

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés les candidats figurant sur cette liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

